

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	2 000,00	2 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	200,00	200,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	614,49	795,70
	Résultat de l'exercice	177 385,76	162 818,79
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	180 200,25	165 814,49
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 402 563,12	325 311,70
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 072,58	19 837,92
	Dettes fiscales et sociales	160 939,38	265 872,58
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	44 058,58	30 329,38
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	1 631 633,66	641 351,58
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 811 833,91	807 166,07
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	177 385,76	162 818,79
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	393 793,89	324 505,00
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	95 642,20	311,70
	(3) Dont emprunts participatifs		

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	340 785,12					340 785,12
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	340 785,12					340 785,12
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	4 629,17					4 629,17
	Instal., agencement, aménagement divers			23 263,18			23 263,18
	Matériel de transport	20 217,00					20 217,00
	Matériel de bureau, mobilier	4 121,88					4 121,88
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 968,05		23 263,18			52 231,23
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations			801 471,00			801 471,00
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	10 310,10		144,00		84,00	10 370,10
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 310,10		801 615,00		84,00	811 841,10
TOTAL		380 063,27		824 878,18		84,00	1 204 857,45

--	--

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	1 566,30			1 566,30
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 566,30			1 566,30
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 019,98	1 493,33		3 513,31
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		1 197,54		1 197,54
	Matériel de transport	6 746,58	5 350,99		12 097,57
	Matériel de bureau, mobilier	3 121,71	470,99		3 592,70
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		11 888,27	8 512,85		20 401,12
TOTAL		13 454,57	8 512,85		21 967,42

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

--

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	15 961,46	30 786,84	15 961,46	30 786,84
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	15 961,46	30 786,84	15 961,46	30 786,84
TOTAL GENERAL		15 961,46	30 786,84	15 961,46	30 786,84

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		30 786,84	15 961,46	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	6 048,00		6 048,00
	Autres immobilisations financières	4 322,10		4 322,10
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	342 136,16	342 136,16	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 160,01	1 160,01	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 508,63	3 508,63	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	4 836,76	4 836,76	
	Charges constatées d'avances	1 740,00	1 740,00	
	TOTAL DES CREANCES	363 751,66	353 381,56	10 370,10
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	95 642,20	95 642,20		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	1 306 920,92	69 081,15	1 102 565,11	135 274,66
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	24 072,58	24 072,58		
	Personnel et comptes rattachés	90 299,98	90 299,98		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	59 763,40	59 763,40		
	Impôts sur les bénéfices	3 374,00	3 374,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	5 833,00	5 833,00		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 669,00	1 669,00		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	44 058,58	44 058,58		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	1 631 633,66	393 793,89	1 102 565,11	135 274,66
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		993 454,70			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		11 792,80			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		20,00	100,0000	2 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		20,00	100,0000	2 000,00

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Charges à payer		110 966
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		259
<i>Intérêts C.N.E. LCL_20868498</i>	259	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 821
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	5 821	
Dettes fiscales et sociales		104 886
<i>PROVISIONS POUR CONGES PAYES</i>	60 426	
<i>PROV/MODULATION</i>	8 049	
<i>CH. SOC. S/ CP</i>	7 933	
<i>MODULATION - CHARGES PATRONALES</i>	909	
<i>TA - FORMATION PRO. CONTINUE</i>	26 540	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	1 029	

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

31/12/2022

Total des Produits à recevoir

A2MICILE LILLE METROPOLE COLYSEE

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 97 AV MARX DORMOY
59000 LILLE

490 551 108 R.C.S. Lille Metropole

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mars, à dix-sept heures, les associés se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation verbale de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Christophe LA SPINA
titulaire de huit parts sociales en pleine propriété, ci 8 parts
- La Société A2MICILE EUROPE S.A.,
titulaire de douze parts sociales en pleine propriété, ci 12 parts

Total des parts présentes : 20 parts sociales en pleine propriété sur les 20 parts composant le capital social.

Monsieur Christophe LA SPINA préside la séance, en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R.223-18 du Code de commerce, ont été tenus à la disposition des associés au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée, à sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mode de consultation,
- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affectation du résultat
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions,
- Renouvellement du mandat de la gérance
- Pouvoirs.

Le Président donne ensuite lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés prennent acte de la convocation verbale de la gérance. En conséquence, l'Assemblée, comprenant tous les associés, sans exception, présents et propriétaires de la totalité des parts composant le capital social, déclare bonne et

valable la convocation faite par la gérance aux associés à l'effet d'y assister, sans qu'aient été observés les délais et modes légaux et statutaires de convocation, couvre expressément toutes irrégularités résultant de cette circonstance, et renonce à se prévaloir d'aucune nullité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 177.385,76 Euros.

Elle prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font ressortir un bénéfice d'un montant de 177.385,76 Euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	177.385,76
<u>Report à nouveau</u>	E.	<u>614,49</u>
TOTAL DISPONIBLE	E	178.000,25
A titre de dividendes	E.	109.887,00
<u>Au report à nouveau</u>	E.	<u>68.113,25</u>
TOTAL AFFECTE	E.	178.000,25

Ce dividende de 109.887,00 Euros, sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende de 109.887,00 Euros sera éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° de l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Il est précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 43.954,80 Euros,
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 65.932,20 Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé enfin que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)
31/12/2021	65.200,00	97.800,00
31/12/2020	34.800,00	52.200,00
31/12/2019	43.200,00	64.800,00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur l'absence de convention, de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport dans son intégralité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance décide de renouveler le mandat du gérant, Monsieur Christophe LA SPINA, pour une durée déterminée, qui ne pourra excéder le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les cogérants et par les associés présents.

Christophe LA SPINA
Gérant

Christophe LASPINA

✓ Certified by  yousign

A2MICILE EUROPE S.A,
Représenté par son Président
du Conseil d'Administration,
Joël CHAULET

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign